

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du 25 septembre 2019 à 19h00**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

**Etaient présents :**

Adjoints : Jean-Pierre LAURENCY, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Denise GUNDELWEIN, Alexandre HUET, Grégoire RUHLAND, Hinde MAGADA,

Conseillers : Serge STRACH, Henri SCHMITZ, Gérard ALBERT, Denis HOELTER, Raymond LAUMONT, Christiane ROL, Emmanuel ROSINA, Pierre GRALL, Jules GODIN, Mireille DAFFARA, Elsa LAURENCY, Monique BONIN, Mariette KAROTSCH.

**Etaient absents excusés :**

Brigitte MION donne pouvoir à Hervé FERON

Nouna SEHILI donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN

Séréna STEPHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LAURENCY

Johanna JACQUES-SEBASTIEN donne pouvoir à Christiane DEFAUX

Alexandre AUFFRET donne pouvoir à Monique BONIN

Anthony RENAUD donne pouvoir à Mariette KAROTSCH

Roselyne LEBOEUF absente excusée

**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal :

- du devenir du restaurant d'insertion « L'entre 2 » et de la création de l'association « l'Escabelle »,

- de la création du dispositif J.A.S.C.,

- de l'étude de création d'une « aide aux sportifs de haut niveau »,

- de l'inauguration de la « Résidence du Grand-Jardin » le jeudi 3 octobre 2019.

La séance est ouverte à 19h35.

**Vote du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 :**

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°1-09/2019- DENOMINATION RUE DES DAMES LABOUREUR**

Le nom attribué à la rue des Laboureurs en 2010 ne laisse pas entendre qu'il s'agissait des sœurs Laboureur (même s'il est clair qu'il y avait aussi un hommage au métier de laboureur).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** désormais de **DENOMMER** cette voie "Rue des dames Laboureur".

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2-09/2019- DENOMINATION RUE SIMONE DE BEAUVOIR**

Pour la voie allant du bas de la rue Jean Zay et remontant sur le prolongement de la rue Jean-Jacques Rousseau :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de **DENOMMER** cette nouvelle voie "Rue Simone de Beauvoir".

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°3-09/2019- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : 2, AVENUE DE LA REPUBLIQUE**

Le dossier suivant a été instruit par les services municipaux :

-Déclaration de fin de travaux de la **DP n° 054 526 17 N 136** accordée le 18/12/2017 à Monsieur COLLOMB René pour un ravalement de façade de l'immeuble **2 avenue de la République**, pour un montant de travaux s'élevant à 2.164.50 € TTC et une prime proposée de 758.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **OCTROIE** l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°4-09/2019- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : 46, AVENUE DE LA PAIX**

Le dossier suivant a été instruit par les services municipaux :

- Déclaration de fin de travaux de la **DP n° 054 526 16 N 040** du 19/10/2018 à Monsieur RZEPECKI Steve pour un ravalement de façade de l'immeuble **46 avenue de la Paix**, pour un montant de travaux s'élevant à 9 540.00 € TT et une prime proposée de 1 875.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **OCTROIE** l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°5-09/2019- SECTORISATION SCOLAIRE SUR LA COMMUNE - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le nouveau secteur de la carte scolaire correspondant à la ZAC Bois la Dame et au Quartier Prioritaire Politique de la Ville « Cœur de Ville ».

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°6-09/2019 – PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES-ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY**

Le financement apporté par la Ville est conditionné par la réalisation effective des sorties et au vu du nombre d'élèves ayant réellement participé au séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, le versement de la subvention dans les conditions précitées pour financer des sorties.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°7-09/2019 – SPL X-DEMAT – APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil Municipal de TOMBLAINE, après examen, **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte de cette communication au Maire de Tomblaine.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°8-09/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3/2019 – BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative n° 03-2019 du Budget Primitif de la Ville telle que détaillée ci-dessous.

Les totaux des dépenses et des recettes en section d'investissement et de fonctionnement sont modifiés comme suit :

		<b>BP 2019</b>	<b>DM1-2019</b>	<b>DM2-2019</b>	<b>DM3-2019</b>	<b>TOTAL</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	7 657 634,09 €	15 040,00 €	37 380,00 €	171 874,00 €	<b>7 881 928,09 €</b>
	Recettes	7 657 634,09 €	15 040,00 €	37 380,00 €	171 874,00 €	<b>7 881 928,09 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	5 779 090,27 €	4 630,00 €	14 550,00 €	149 762,00 €	<b>5 948 032,27 €</b>
	Recettes	5 779 090,27 €	4 630,00 €	14 550,00 €	149 762,00 €	<b>5 948 032,27 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°9-09/2019 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

### Créations de postes

Ancienne Situation			Nomination	Nouvelle Situation - transformation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
1 Agent en C.D.D.	35	C	01.10.2019	1 Adjoint technique	35	C

### Fermetures de postes

Grade	Date d'effet	Durée Hebdo	Cat.
Adjoint Technique	01.08.2019	13.55	C
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	01.09.2019	35	B
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.10.2019	35	C

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance  
Grégoire RUHLAND

